

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 36 (1951)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés : Fr. 3.—.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 273 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

L'initiative pour l'imposition des entreprises de droit public

Le 8 juillet, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur une initiative demandant que les entreprises de droit public participent fiscalement aux frais de la défense nationale. Le texte de cette initiative est le suivant :

En se procurant les ressources nécessaires à la couverture des dépenses extraordinaires pour la défense nationale, la Confédération devra répartir équitablement les charges fiscales entre les entreprises publiques et privées. A cet effet, les entreprises industrielles et commerciales de droit public, dépendantes et indépendantes, des cantons et des communes, de même que les établissements de crédit et d'assurance cantonaux et communaux, devront être soumis à un impôt adapté à leur capacité économique et à leur rendement. En revanche, les établissements hospitaliers, d'assistance et d'éducation ainsi que les institutions poursuivant essentiellement un but social, culturel ou religieux seront exonérés de cet impôt.

En d'autres termes, les initiateurs demandent que les entreprises de droit public à caractère commercial soient assujetties, comme les entreprises analogues de droit privé, à l'impôt fédéral de défense nationale. En Suisse, le secteur public a pris, ces dernières années, une ampleur insoupçonnée. C'est ainsi, pour ne prendre que deux exemples, que dans le secteur des banques, le total du bilan des banques cantonales s'est élevé, en 1949, à 10 194 millions, tandis que celui de toutes les autres banques était de 8 391 millions seulement et que le 73 % des capitaux investis dans l'industrie de l'électricité appartiennent à des organismes publics, représentant le 55,7 % du total de la capacité de production. Or, plus le secteur public s'étend au détriment du secteur privé, plus il apparaît anormal qu'il jouisse — à conditions d'exploitation égales — d'une situation fiscale privilégiée.

Cela est si vrai que des Etats beaucoup moins « bourgeois » que la Suisse, chez lesquels l'étatisation a été un dogme politique durant ces dernières années, n'ont pas hésité à maintenir, voire à introduire, une taxation des entreprises de droit public. C'est ainsi, selon le message du Conseil fédéral lui-même, qu'en France, certaines exploitations publiques sont assujetties aux mêmes impôts que les exploitations privées identiques. En Angleterre, toutes les exploitations économiques liées à l'Etat, aussi bien que celles qui sont en relations avec les administrations locales, sont assujetties aux impôts d'Etat et aux impôts locaux. Aux Etats-Unis, seules sont exonérées les entreprises dont l'exploitation ne peut pas être assimilée à celle d'une entreprise privée analogue.

Les adversaires de l'initiative font le raisonnement suivant : en imposant les entreprises industrielles et commerciales de droit public et les institutions de crédit cantonales et communales, vous allez obliger ou bien les cantons et les communes où se trouvent les dites entreprises à relever leurs impôts étant donné qu'elles pourront verser une redevance plus faible aux pouvoirs publics, ou bien contraindre les entreprises en question à augmenter leurs tarifs pour compenser l'impôt fédéral qu'elles auront dû acquitter. Cette argumentation, qui paraît irréfutable au premier abord, n'est exacte qu'en apparence. En effet, les entreprises de droit public ont, pour nombre d'entre elles en tout cas, pratiqué une politique de réserves et d'amortissements qui excède très largement celle observée par l'économie privée, ce qui leur permettait donc, sans être obligées de hausser leurs tarifs ou de diminuer leurs prestations aux cantons et aux communes, de payer l'impôt fédéral.

De nombreux cas précis le confirment abondamment. Et une preuve de plus nous est fournie par le fait que les entreprises revêtant la forme de sociétés anonymes, dont la majorité des actions sont entre les mains de corporations de droit public et qui, elles, payent déjà l'impôt fédéral (ce qui est absurde d'ailleurs et montre l'illogisme de la situation actuelle) ont pu maintenir sans aucune difficulté leurs tarifs au même niveau que celui des entreprises analogues de droit public exemptées de l'impôt. D'ailleurs, il serait facile de parer à cet inconvénient, considéré par le gouvernement et les adversaires de l'initiative comme majeure, en envisageant une imposition qui ne frapperait les amortissements des entreprises de droit public que lorsqu'ils dépassent la norme ordinaire.

Une autre objection des adversaires de l'initiative réside dans le faible rendement qu'aurait, selon eux, une telle imposition. Le message du Conseil fédéral reconnaît que le total des capitaux propres des entreprises publiques « auxquels il sied d'ajouter des réserves latentes importantes », se monte à 2 milliards de francs. Cette somme est loin d'être négligeable, d'autant plus qu'elle est certainement calculée trop bas puisqu'elle ne comprend pas les réserves latentes de ces entreprises. Quant au revenu imposable de celles-ci, le Conseil fédéral l'estime à 100 millions environ. Ce chiffre n'est pas si minime que cela puisqu'il correspond au tiers environ des dividendes et bons de jouissance distribués par les entreprises privées en 1949 (*Vie économique*, N° 12, 1950). Le produit de l'imposition (capital et bénéfices) serait alors de 7 millions environ, montant qui serait très certainement dépassé dans la réalité et qui, au moment

où toutes les ressources même relativement peu importantes doivent être rassemblées pour couvrir les frais de la défense du pays, représenterait un apport bienvenu pour la caisse fédérale.

Ainsi, les arguments des adversaires de l'initiative sur l'imposition des entreprises de droit public, que l'on pourrait encore réfuter sur plusieurs autres points, ne paraissent pas convaincants. En réalité, la position privilégiée des entreprises publiques en matière d'imposition ne se justifie pas dans la mesure où les dites entreprises exercent une activité commerciale ou industrielle analogue à celle d'exploitations privées et se trouvent donc avantagées du fait de leur exonération fiscale par rapport à ces dernières en matière de concurrence. En adoptant l'initiative, l'on contribuerait à rétablir un équilibre qui a tendance à se rompre toujours davantage, entre le secteur public et le secteur privé. Et, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, ce rétablissement pourrait parfaitement s'effectuer sans dommage pour les cantons et les communes pas plus que pour les usagers des entreprises de droit public si l'imposition répondait aux principes ci-dessus esquissés. Et il va de soi que le jour béni où serait supprimé l'impôt fédéral direct, celui-ci disparaîtrait pour tout le monde, entreprises de droit public y compris. Mais, jusque là, il apparaît normal et équitable de les faire participer au financement des dépenses de défense nationale dont elles bénéficient tout autant que les entreprises privées.

Vente à crédit et à tempérament

On nous écrit :

Sous ce titre, un article dû à la plume de M. G. Cramatte a paru dans *Le Messager Raiffeisen* N° 5 (mai 1951). Son auteur, en se basant sur des exemples pratiques et objectifs, traite en particulier la question des influences préjudiciables de la vente à crédit et de la vente à tempérament sur le public. En principe, on peut se rallier à ses arguments. Mais spécialement dans un exemple, M. Cramatte s'est, sciemment ou non, laissé aller à un écart de langage qui touche toute une profession et peut, avec raison, la blesser dans son honneur. En effet, il a écrit :

L'épicier, aussi bienveillant qu'il soit, prévoit ses pertes et les compense, non pas par une diminution de son bénéfice, mais bel et bien par une majoration des prix de sa marchandise et, en fin de compte, c'est la communauté des clients qui paie.

Le détaillant de la branche alimentaire, indépendant, qui est à l'avant-garde du progrès, a, depuis longtemps, supprimé les ventes à crédit. A cause d'une politique de prix souveraine dans le commerce des denrées alimentaires, il n'est plus possible de tenir compte, dans la calculation des prix, des risques inhérents aux ventes à crédit. Ajoutons, toutefois, que des exceptions peuvent exister, tout spécialement dans les régions montagnardes, où les magasins de consommation également ont coutume de cette opération commerciale et prennent en considération les pertes d'intérêts, en n'accordant point de ristournes sur les marchandises vendues à crédit. C'est pourquoi il est faux de donner l'impression que seul l'épicier et non pas le magasin de coopérative, tient compte des pertes d'intérêt dans la calculation de ses prix. La marge de bénéfice du détaillant en denrées alimentaires, dont il peut aussi une fois être fait mention ici, s'est, du fait de la lutte âpre de la concurrence, fortement amenuisée. Le revenu d'un magasin de denrées alimentaires de moyenne importance, qui fait environ Fr. 100 000.—/120 000.— de chiffre d'affaires par an, n'est pas plus élevé que celui d'un ouvrier de profession. Cette supposition qu'on peut encore vendre à crédit pour autant que les risques puissent être pris en considération dans le calcul des prix — réserve faite de quelques rares exceptions, comme mentionné ci-dessus — n'est pas fondée.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

La situation économique de notre pays reste favorable. L'activité intense qui règne dans tous les secteurs se reflète notamment dans les chiffres du commerce extérieur qui battent de nouveaux records. Pour le mois d'avril les importations ont été de 87 573 wagons à 10 tonnes représentant une valeur de 560,8 millions de francs alors qu'elles avaient été de 47 659 wagons pour Fr. 275 millions durant le même mois de l'année précédente. D'autre part, les exportations se chiffrent à 400 millions de francs pour le même mois d'avril. Pour les quatre premiers mois de l'année le solde passif de la balance commerciale s'élève déjà à 633,9 millions de francs; comme ce déficit ne pourra indubitablement pas être entièrement couvert par les recettes invisibles de la balance des revenus, il exercera tôt ou tard une influence sur le marché de l'argent et des capitaux. Un

problème de l'heure particulièrement délicat est celui de l'augmentation du coût de la vie. Sous l'effet du renchérissement de diverses matières premières sur les marchés mondiaux comme aussi de certains produits indigènes, notamment le lait, l'indice a atteint 166,1 points à fin mai, alors qu'il était encore de 161 points au début de l'année. Il faut espérer que la stabilisation péniblement acquise des prix et salaires ne sera pas complètement rompue et que la tendance inflationniste actuelle ne s'accroîtra pas.

Le marché de l'argent et des capitaux qui avait été fortement mis à contribution durant les premiers mois de l'année s'est dès lors quelque peu détendu. De nouvelles émissions importantes d'emprunts publics n'ont pas eu lieu et sur la base de la cote en bourse le rendement des emprunts fédéraux dits « témoins » oscille actuellement encore autour de 2,90 %. Les perturbations intervenues sur le marché monétaire ont provoqué un renchérissement certainement durable du loyer de l'argent. Ensuite de la bonne conjoncture actuelle, de l'activité toujours intense de la construction et de la constitution des stocks, les besoins de crédit restent importants et continuent à excéder l'apport de nouveaux capitaux, apport que nombre d'établissements bancaires tentent de stimuler en améliorant les conditions d'intérêt offertes.

La situation reste néanmoins favorable dans son ensemble. La Suisse possède toujours le taux d'escompte le plus bas du monde. Il en est également de même du taux hypothécaire. Pour permettre une comparaison, signalons qu'en Angleterre, le taux des prêts agricoles qui avait été déjà haussé de 3 ½ à 4 % en 1949 a été encore porté dernièrement à 4 ¼ %. Dans son rapport sur l'exercice 1950 le Crédit foncier de France constate qu'il a pu réduire le taux d'intérêt de 8,4 à 7,9 %, celui des prêts aux communes étant de 6 %. En Amérique également le loyer de l'argent est à la hausse; les récentes émissions de bons de trésor, bien qu'à 9 ½ mois de terme seulement, ont eu lieu à 1 7/8 %, soit à un taux de ¾ % supérieur à celui des émissions antérieures.

Vu la situation générale, les Caisses Raiffeisen resteront dans l'expectative, en maintenant l'échelle normale suivante pour les taux créanciers :

obligations : 2 ¾—3 % à 5 ans de terme,
caisse d'épargne : 2 ¼—2 ½ %, 1
compte courant : 1—1 ½ %.

Les assises annuelles de la Fédération vaudoise

« Sur les trois plans: politique, économique et spirituel, les Caisses Raiffeisen répondent à la conception suisse par leur organisation, leur but, leurs aspirations. Je souhaite que par leur développement croissant, elles collaborent à l'évolution qui, jour après jour, construit la Suisse d'après guerre. »

Ainsi s'exprimait, en 1944, lors du Congrès Raiffeisen suisse de Montreux, le conseiller d'Etat Ferdinand Porchet, décédé l'an dernier. Le souhait que formulait alors l'éminent et impartial magistrat est en bonne voie de réalisation dans le pays de Vaud. C'est ce qui a été démontré de façon marquante lors de l'assemblée des délégués de la Fédération cantonale qui a eu lieu au Foyer du Théâtre de Lausanne, le 30 mars dernier, sous la présidence de M. Louis Besson (Vuarrens).

A 14 h. 30, M. Besson ouvre l'assemblée en souhaitant à chacun une cordiale bienvenue et en saluant spécialement la présence de M. le conseiller d'Etat Paul Chaudet, chef du Département de l'agriculture, de M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, ainsi que de MM. Egger et Serex, de la direction de l'Union suisse.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Besson rappelle en termes émus et reconnaissants le souvenir de M. Fritz Maillard, président de la Fédération, de M. le directeur Heuberger, de M. Porchet, ancien conseiller d'Etat, auxquels il associe tous les membres des organes dirigeants des Caisses décédés depuis la dernière réunion. L'assemblée se lève et observe une minute de silence pour honorer la mémoire de tous ces vaillants pionniers de la cause Raiffeisen.

L'appel fait constater la présence de 125 délégués de 66 Caisses. Seules les Caisses de Cully, Peney-le-Jorat et Servion ne sont pas représentées. Les nouvelles Caisses de Baulmes et de Brenles sont acclamées par l'assemblée.

MM. Jaumin (Yvonand), Lambercy (Valeyres) et Coeytaux (Yens) sont nommés scrutateurs et le procès-verbal de la réunion de 1950, excellemment rédigé et lu par M. Philippe Viallon, secrétaire, est adopté sans modification.

M. Besson présente ensuite le rapport du comité sur l'activité de la Fédération en 1950.

Après avoir commenté brièvement la situation économique et constaté que 1950 pouvait être considéré comme une année de bonne production pour l'agriculture vaudoise, le rapporteur relève tout spécialement qu'une des belles missions de la Caisse Raiffeisen à l'heure présente est de contribuer au maintien

et s'il est besoin au rétablissement de l'autonomie communale, de réaliser ce que Raiffeisen définissait en ces termes « mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol ». A notre époque de centralisation abusive souvent, les communes représentent les derniers foyers collectifs où s'exercent les droits et les libertés de la personne. L'autonomie des communes constitue un frein, un barrage naturel élevé contre la dangereuse emprise étatique qui menace tout homme libre dans sa vie professionnelle et familiale, dans sa formation intellectuelle, son mode de pensée et de croyance. L'autonomie communale doit s'exercer sur le plan de la vie politique, sociale et économique. Les piliers de la Suisse démocratique et fédéraliste doivent, aujourd'hui comme hier, être étayés par les communes, les syndicats, les coopératives locales et par tous les organismes naturels créés par l'homme pour satisfaire directement ses besoins et ordonner ses moyens d'action.

Le Comité a liquidé les affaires courantes au cours de nombreuses séances; le président Maillard a donné des conférences et assisté au jubilé de deux Caisses fédérées. Un prix destiné à récompenser le meilleur élève en comptabilité de chacune des deux écoles d'agriculture a été institué, dont les premiers lauréats ont été MM. Olivier Viret à Villars-Tiercelin et Indermuhle à Villeneuve.

L'année 1950 a été favorable à notre mouvement qui s'est développé en largeur et en profondeur. *Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont actuellement au nombre de 69 avec 5469 sociétaires et 17 458 déposants d'épargne. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des Caisses a dépassé 94 millions et la somme globale des bilans au 31 décembre 1950 se monte à 47,3 millions de francs.* Les dépôts du public sur livrets d'épargne et obligations ont augmenté de 1,3 million, soit de 3,6%. Le bénéfice total de Fr. 167 500 a porté les réserves à 2,5 millions.

Le rapporteur fait de pertinents commentaires des chiffres du bilan et insiste en terminant sur l'importance de la revision et sur la nécessité d'une loyale et bonne collaboration entre les dirigeants des Caisses et le reviseur, ce dernier ayant pour tâche de veiller au maintien au sein des Caisses des principes immuables de Raiffeisen.

L'assemblée a écouté avec un vif intérêt le rapport du Comité.

M. Viallon, caissier, donne connaissance des comptes du ménage de la Fédération. La Commission de vérification composée des Caisses de Corbeyrier et de Villeneuve les a examinés et propose par la voix de M. Volet (Villeneuve) de les adopter. C'est ce que fait l'assemblée qui charge les Caisses de Bière et d'Etoy de vérifier les comptes de 1951. La cotisation sera perçue au même taux que précédemment.

Il faut repourvoir le siège devenu vacant au Comité ensuite du décès du regretté président Maillard. Est élu à une forte majorité M. Samuel Chevalley, dé-

puté, président de la Caisse de Puidoux-Chexbres. Puis, sur présentation de M. Randin (Valeyres), M. Louis Besson est nommé par acclamation président de la Fédération.

En complément au rapport du Comité, M. Serex, vice-directeur, situe le bilan du résultat des revisions opérées par l'Union conformément à son mandat légal.

Ce résultat est favorable dans l'ensemble, très favorable même souvent. Si les dirigeants font en général preuve dans l'accomplissement de leur tâche d'un sens élevé de leur responsabilité et de beaucoup de dévouement, il y a néanmoins ici et là encore certaines déficiences, quelques petites entorses aux statuts, « péchés mignons » peut-être encore, mais qui sont déjà des manquements, des pas sur une pente qui peut devenir facilement dangereuse. Se prononçant sur certaines campagnes de dénigrement qui sont actuellement menées notamment lors de la fondation de nouvelles Caisses, l'orateur tient à proclamer sa conviction que la coopération rurale d'épargne et de crédit ne se conçoit véritablement que sur la base des principes Raiffeisen intégraux, dans le cadre d'une organisation nationale adéquate, indépendante des banques, absolument à même d'assurer, en toute circonstance, l'existence des Caisses fédérées et la défense des intérêts des coopérateurs. Et cette association n'a les moyens, l'indépendance et l'autorité indispensables pour satisfaire à cet objectif que si elle est suffisamment forte et si elle dispose non seulement d'un office fiduciaire spécialisé et expérimenté mais encore d'une propre Caisse centrale autonome, qui a un intérêt direct à l'existence, au développement constant et à la prospérité des Caisses fédérées.

M. Serex termine son exposé par quelques considérations sur le marché de l'argent et les taux d'intérêts.

Le président proclame ensuite les noms de 9 vétérans, membres chevronnés des organes dirigeants de leur Caisse depuis 25 ans :

Ernest Bezençon, Goumoens-la-Ville ;
Louis Turin, Goumoens-la-Ville ;
Aloïs Freymond, Montricher ;
Ami Dovat, Palézieux-Maracon ;
Jean Chappuis, Puidoux ;
Alfred Meylan, Le Brassus ;
Albert Randin, Valeyres-sous-Rances ;
Jean Guignard, La Sarraz ;
Elie Allaz, Villars-le-Terroir.

Ces fidèles et dévoués collaborateurs sont félicités par le président et, aux applaudissements de l'assistance, ils reçoivent le traditionnel portefeuille offert par la Fédération.

Lors de la discussion, M. Chapaley (Château-d'Oex) émet le vœu qu'à l'avenir une journée entière soit réservée pour l'assemblée de la Fédération afin d'en faciliter la participation aux Caisses éloi-

gnées et de la rendre également plus fructueuse. Il demande également s'il n'y aurait pas possibilité pour nos Caisses d'obtenir des fonds de l'AVS.

Le président répond à M. Chapaley qu'une journée entière est déjà prévue pour la réunion de l'an prochain. En ce qui concerne la deuxième question soulevée, M. Serex expose que les fonds de compensation de l'AVS ne peuvent guère entrer en ligne de compte pour nos Caisses. En effet, l'AVS ne peut consentir des avances aux entreprises privées que pour des montants importants, à long terme, à un taux assez élevé et seulement contre nantissement de titres. Le but de la Caisse Raiffeisen n'est du reste pas de pratiquer le prêt hypothécaire à long terme mais le crédit d'exploitation. Et ce crédit elle l'accordera toujours facilement et à d'avantageuses conditions grâce aux capitaux qu'elle obtient dans sa circonscription en développant l'épargne individuelle.

Les affaires administratives étant ainsi liquidées, la parole est donnée à M. I. Egger, nouveau directeur de l'Office de revision. Il apporte le message cordial des organes de l'Union et exprime la

satisfaction que lui procure cette première prise de contact avec les raiffeisenistes vaudois. Il félicite les Caisses des beaux résultats obtenus l'an dernier et les exhorte à poursuivre leur action féconde sous l'égide des principes fondamentaux éprouvés.

Ce sympathique message est chaleureusement accueilli et le président traduit les sentiments des dirigeants vaudois en assurant la direction de leur plein appui.

Puis, vivement acclamé, M. Chaudet, chef du Département de l'agriculture, salue les délégués au nom du Conseil d'Etat. Après avoir exprimé la joie qu'il éprouvait à passer de nouveau quelques instants avec les raiffeisenistes en raison de ses attaches au mouvement (après avoir été caissier il préside encore le Conseil de surveillance de la Caisse de Rivaz), l'éminent magistrat tient à rendre hommage à l'activité des Caisses Raiffeisen et à dire combien il souhaite qu'elles se développent en terre vaudoise pour le plus grand bien des populations rurales. M. Chaudet saisit également cette occasion pour souligner dans un magistral exposé (que nous publierons in extenso dans un prochain numéro) l'importance

d'un crédit didactique comme élément de défense et de progrès de l'agriculture.

Enfin M. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, exprime à son tour le plaisir qu'il a de prendre part aux réunions de la Fédération, toujours intéressantes et fructueuses. Il se réjouit de l'heureux développement de l'épargne, signe d'amélioration de la situation agricole. Le but initial des Caisses Raiffeisen est de distribuer un crédit d'exploitation rationnel et avantageux. Cela exige beaucoup de circonspection, afin d'éviter un endettement excessif que favorise notamment aujourd'hui la mécanisation. Tous hommes d'expériences, en relations constantes avec les sociétaires, les dirigeants des Caisses ont un rôle important à remplir comme conseillers des débiteurs, notamment des économiquement faibles. La Caisse Raiffeisen complète ainsi heureusement l'activité des banques et on ne peut que désirer voir une semblable institution se créer dans chaque commune du canton.

Intéressante, animée d'un excellent esprit, cette assemblée a été une nouvelle démonstration du dynamisme du raiffeisenisme vaudois. S.

Fédération du Valais-romand

Il est un âge où les divertissements frivoles n'offrent plus d'attrait ; ils vous lassent au lieu de vous récréer. On recherche alors les entretiens sérieux, les occasions qui procurent de plus hautes satisfactions morales, heureux de soutenir quelque œuvre utile, ne serait-ce que par le témoignage de sa sympathie. C'est pour ces raisons que l'auteur bénévole de ce modeste rapport s'est fait un plaisir de se rendre à la gracieuse invitation de cette assemblée annuelle.

Elle s'est ouverte à 10 heures, dans la grande salle populaire près du vieux clocher d'Ardon, beau village de la plaine du Rhône ; il y a un peu d'industrie et ses environs offrent tous les produits d'un sol bien cultivé. Suivant l'appel du Comité, 210 délégués, représentant 61 Caisses locales, y sont accourus de toutes parts, des bords du Léman comme du fond des vallées latérales. Au rang des personnes invitées, nous voyons M. l'abbé Crettol, recteur à Châteauneuf, et M. le Dr O. Schnyder, conseiller d'Etat.

La séance du matin est réservée à la liquidation des affaires administratives. Le secrétaire, M. René Jacquod, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, tenue à Sion le 13 avril 1950. Citer son nom nous dispense de tout autre commentaire, et si nous ajoutons

qu'il y a mis tout son art, il devient superflu de dire par quels applaudissements unanimes il a été félicité et remercié de son beau travail.

C'est ensuite à M. J.-M. Clerc, de Monthey, le vigilant trésorier de la Fédération, à donner connaissance des comptes annuels. Des divers postes aux dépenses, notons spécialement un don généreux au bénéfice des malheureux sinistrés des avalanches et une gratification de 100 fr. au profit des élèves de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, les futurs défenseurs et promoteurs de la classe paysanne. Encourageons et aidons qui nous aide.

Ce dernier objet ne donnant lieu à aucune discussion, M. Adrien Puijpe, président de la Fédération, dans une brève improvisation, énumère les faits saillants qui se sont produits durant l'année dans le cadre de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Il rappelle avec émotion le souvenir des membres disparus et spécialement de M. Heuberger, directeur de l'Office de revision, que la mort a subitement ravi à sa famille, à ses amis et à l'Union suisse, à laquelle il avait voué tout son temps et sa féconde activité.

L'assistance se lève en signe de deuil.

Constatant les retouches à donner à cette œuvre, qui est un peu la sienne, le président, dont les ans n'ont point affai-

bli la clairvoyance, adresse ici toutes ses remarques d'un ton paternel, qui perdrait à être encore plus familial. Il ne sied pas à un simple auditeur d'émettre son opinion, mais il semble que les avertissements présidentiels concernant l'ordre, la discipline et les devoirs de chaque membre sont très écoutés et d'année en année mieux observés. « Il est aussi nécessaire d'organiser des cours d'instruction, dit-il encore. Il ne faut pas s'endormir pour tenir le pas aux évolutions rapides de notre temps. »

Des compliments bien mérités sont adressés alors aux caissiers et aux membres des comités en fonction depuis 25 ans, auxquels la Fédération fait remettre, par la main du président, en gage de reconnaissance, un portefeuille dédié. Voici les noms de ces braves jubilaires :

MM. Maurice Allégroz, Grône ;
Pierre Hugo, Grône ;
Camille Ballestraz, Grône ;
Henri Vuistiner, Grône ;
Joseph Vogel, Grône ;
Adrien Bagnoud, Lens ;
Pierre-Martin Rossier, Mase ;
Eugène Follonier, Mase ;
Pierre Pannatier, Mase ;
Hubert Roduit, Saillon ;
Martin Luisier, Saillon ;
Charles Luisier, Saillon ;
Joseph Beytrison, Salins ;
Ernest Travalletti, Salins ;
Basile Follonier, Vernamiège.

En outre, M. le président signale que MM. Célestin Fardel à Ayent, Joseph Décaillet à Vernayaz et François Bovier à Vex fonctionnent depuis 40 ans comme caissiers, tandis que MM. Benoit Zufferey à Vissoie, Jean-Marie Vanney et Juste Bressoud à Vionnaz sont aussi fondateurs et membres des comités depuis 40 ans.

Cet intermède passé, M. Puipe a l'honneur de présenter à l'assemblée, en termes très appropriés, le nouveau directeur de l'Office de revision, M. Ignace Egger, qui est impatient de prendre la parole à son tour et de dire combien il est heureux d'entrer en contact avec la Fédération et par là de se rapprocher du Valais et de son peuple de campagnards. Sa statistique nous apprend que *le Valais compte maintenant 122 Caisses groupant 12 236 coopérateurs et 27 909 déposants d'épargne. La somme des bilans totalise 68,3 millions. Le bénéfice de 270 000 fr. en chiffres ronds porte les réserves à 2,9 millions. Le roulement se chiffre par 95 millions.*

Voici venir le moment de l'apéritif. C'est M. Paul Puipe qui, en sa qualité de reviseur strict, perspicace, minutieux, va nous le servir sous forme de commentaires relatifs à ses nombreuses tournées en Valais. Douce et savoureuse pour les uns, légèrement amère, mais sans aigreur pour d'autres, la dose est judicieusement préparée et mesurée selon les besoins et le mérite de chacun; aussi n'y a-t-il aucune protestation, ni contestation. La tenue des livres, dans l'ensemble, est jugée satisfaisante. Les fonctionnaires que cela concerne se montrent reconnaissants des bons avis reçus et prennent de fermes résolutions pour l'avenir.

A midi et quart, la salle du cinéma, transformée en réfectoire, est envahie par

les congressistes pour l'agape commune. Une agréable surprise vient assaisonner le dîner, abondamment servi par le tenancier du Restaurant du Midi: un groupe de joyeux chanteurs, des étudiants de Fribourg de passage en Valais, apparaît soudainement sur la scène. Ils nous font entendre une série de chansons, composées pour la plupart par le très regretté M. l'abbé Bovet.

Pendant un entracte, M. le président donne lecture de quelques télégrammes, entre autres de M. Bloetzer, président de l'Association du Haut-Valais et de M. Antoine Favre, conseiller national, tous deux empêchés d'assister à la réunion.

M. Mariéthod, salue l'auditoire et lui souhaite la bienvenue au nom de la Caisse de crédit mutuel d'Ardon. Dans son allocution, très intéressante, il donne aussi un bref historique de la localité, qui a joué un certain rôle dans les siècles écoulés. Il termine en offrant aux convives, de la part de la commune, quelques bons verres de Malvoisie.

M. Oscar Schnyder, délégué du Conseil d'Etat, adresse à l'assemblée de chaudes paroles d'encouragement. Il admire l'esprit d'entraide des Raiffeisenistes et constate avec satisfaction que leur organisation cherche et parvient à résoudre, sans toujours recourir à l'Etat, bien des problèmes économiques de l'heure présente.

Tous attendent avec impatience la conférence de M. l'abbé Crettol, recteur de l'Ecole de Châteauneuf. Il n'est plus nécessaire de le présenter aux lecteurs du *Message*. Son nom est connu dans toute la Suisse romande, où il s'est souvent fait écouter en personne ou à la radio. C'est un grand défenseur de la classe paysanne.

Pour la circonstance, il ne pouvait mieux

choisir son sujet: *Capital et travail*. S'il combat le communisme, il s'insurge avec véhémence contre les gains illicites, les fortunes accumulées par des gens sans scrupules et peu soucieux du sort des travailleurs et de leurs familles. Le passé récent lui fournit, hélas! de nombreux exemples à l'appui de sa thèse.

Dans la dernière partie de son discours, il parle de la situation de l'agriculture, en général, et de la mévente de nos récoltes. Les causes en sont multiples. Les producteurs eux-mêmes n'ont-ils aucun reproche à se faire? Les expéditions de fruits sont-elles toujours celles de fournisseurs intelligents et consciencieux? L'orateur est sévère pour ceux qui, par là, nuisent à notre réputation, ce qui n'est point de nature à nous mériter la confiance du public ni à bien disposer les autorités législatives à notre égard. La presse suisse s'en est occupée longuement et nous avons dû entendre bien des échos désagréables. Mais pour émettre une opinion personnelle, nous ajouterons ici que toutes les critiques n'étaient pas inspirées par l'amour patriotique. Ne confondons pas, amis lecteurs, un devoir de charité avec la médisance, ni le scalpel du chirurgien avec le poignard du meurtrier.

Puissent les sages avis de M. l'abbé Crettol être compris et suivis de tous. Il y va non seulement de notre intérêt, mais de notre honneur et du bon renom des produits de notre sol.

Les applaudissements prolongés sont suivis des remerciements à l'adresse du distingué conférencier. Avant de se séparer, les délégués chantent tous en chœur:

*Quel est ce pays merveilleux,
Que je chéris, où je suis né?*

Ache.

A la Fédération jurassienne

Une assemblée générale de fédération ne constitue pas une simple formalité administrative; elle est avant tout une manifestation d'union et de solidarité, une manifestation de la vie des sections, l'occasion pour les militants de se rencontrer, de fraterniser, d'apprendre à se mieux connaître, de profiter de l'expérience des autres. Cette manifestation assure la cohésion du mouvement en établissant le contact entre Comité central et dirigeants des Caisses locales. C'est sous ce signe de la concorde et de la confraternité que se sont tenues les deuxièmes assises annuelles de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, le samedi 14 avril 1951, à 9 h. 30, à Courtelary, sous la présidence de M. Sylvain Michel (Courtedoux).

Réunie pour la première fois au Jura-sud où le mouvement Raiffeisen va s'épanouissant, l'assemblée connut un franc succès, tant par la participation que par le travail fourni et par les promesses qu'elle fait naître. On notait la présence de M. Sunier, préfet du district, des représentants des autorités communales et bourgeoises de Courtelary, de M. Léon Membrez, ancien président et membre d'honneur de la Fédération, ainsi que du représentant de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir.

Devant un aussi bel auditoire réuni au collège dans la salle des conférences, le président ouvrit la séance en rendant un suprême hommage à la mémoire des deux pionniers raiffeisenistes disparus, MM. Jean Heuberger, directeur, et Fritz

Maillard, membre des conseils de l'Union et président de la Fédération vaudoise, tous les deux grands amis du Jura, participants qu'ils étaient encore à la commémoration du 25^e anniversaire de la fondation de notre Fédération à St-Ursanne, au printemps 1950.

Ayant salué les notabilités, les invités et les participants, M. Michel se fit l'interprète de l'assemblée pour transmettre des vœux de parfait rétablissement au pionnier raiffeiseniste jurassien, M. l'abbé Montavon (Courroux), vice-président du Conseil de surveillance de l'Union centrale.

M. Girardin, président de la Caisse locale, adressa le salut de la section qui offrait une aussi bienveillante hospitalité aux dirigeants jurassiens. Dans son allo-

cution d'une haute portée sociale et morale, il souligna l'esprit constructif le plus large de mutuelle compréhension et d'union des raiffeisenistes de tous les districts du Jura.

* * *

Passant à l'ordre du jour de l'assemblée plénière, le bureau fut complété par la nomination de deux scrutateurs, MM. Loyv (Undervelier) et Hug (Courtelary). Lecture fut faite par le nouveau secrétaire M. Louis Daucourt (Fahy) du procès-verbal rédigé par M. l'abbé Cordelier (Courtételle), remémorant la lumineuse réunion du 23 avril 1950 à St-Ursanne, avec la célébration du premier jubilé de la Fédération. Le contrôle des présences indique la participation de 120 délégués représentant 50 sections fédérées.

La Caisse interne de la Fédération est en bonne posture. Les comptes 1950 présentés par le trésorier, M. Charles Faehndrich (Courrendlin), se soldant par un actif de Fr. 4 700.—, furent approuvés sur proposition des sections vérificatrices de Boncourt et de Miécourt. Les sections de Charmoille et de Courgenay contrôleront les comptes de l'exercice en cours. La cotisation annuelle des sections reste fixée au même taux que précédemment. Les Caisses de Fahy et de Miécourt représenteront la Fédération au Congrès national de 1952.

L'auditoire attend chaque année avec un intérêt renouvelé la présentation du rapport présidentiel, étude toute objective de la situation économique et sociale du pays et de la mission que remplissent nos Caisses de crédit et d'épargne dans l'économie de la communauté rurale autonome. Cet intérêt était avivé du fait que cette tâche incombait pour la première fois à M. Michel. Ce dernier s'en acquitta avec maîtrise.

L'orateur se plut tout d'abord à proclamer les constants et considérables progrès réalisés en 1950 par l'ensemble des Caisses de la Fédération. *Les 57 Caisses jurassiennes groupent 4 150 sociétaires. Les 13 000 déposants ont constitué un volume d'épargne de 19,5 millions et des dépôts en obligations pour 2,5 millions. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 41 millions, tandis que la somme globale des bilans atteint 26,6 millions, en augmentation de 2 millions, soit de 8,2 % sur l'année précédente. Le bénéfice total de Fr. 123 000.— a été intégralement versé aux réserves qui se chiffrent à 786 000 fr.*

Pleinement conscients des nécessités futures, les raiffeisenistes jurassiens participent au mouvement national de collaboration, de dévouement et de sacrifice indispensables au maintien d'une forte armature du pays pour la défense de la

paix. Mais, insiste le rapporteur, pour assurer les succès à venir et conserver la faveur des classes laborieuses, les Caisses Raiffeisen se doivent de rester des organisations autonomes dans le cadre strict que lui ont donné les pionniers tout en marquant une cohésion étroite et parfaite sur les trois plans : Caisses locales, Fédération, Union suisse. Et M. Michel d'en appeler à la fidélité aux principes des statuts, au perfectionnement du ménage intérieur de chaque section, notamment en favorisant le plein rendement des revisions professionnelles. Ayant rappelé la participation de la Fédération aux manifestations qui viennent de marquer le premier jubilé de cinq Caisses locales, il met au tableau d'honneur les dirigeants de ces Caisses ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes dirigeants et qui tous reçoivent le portefeuille traditionnel. En voici le palmarès :

<i>Fontenais :</i>	Paul Gigon-Rey, Adolphe Voisard, Jules Voisard ;
<i>Porrentruy :</i>	Pierre Riche, Charles Teilkäss, Amédée Turberg ;
<i>Courrendlin :</i>	Abbé Bourquard, curé-doyen, Henri Seuret-Rossé, Charles Faehndrich ;
<i>Mervelier :</i>	Alfred Mouttet, Camille Marquis, Clément Marquis ;
<i>Alle :</i>	Joseph Gurba.

Le président de conclure son rapport par ces fortes paroles :

« Formons les vœux les plus chaleureux pour que l'édifice érigé sur des fondements qui ont nécessité une constante préparation soit digne de nos efforts persévérants et de nos nobles aspirations. Que ce mouvement de charité chrétienne et d'entraide fraternelle résiste à jamais aux épreuves et aux tempêtes, qu'il grandisse, prospère et attire à lui les générations futures pour l'avantage du pays et le bien de notre Jura. »

Le stock des statuts de la Fédération étant épuisé, on profita de la circonstance pour procéder à une refonte avant d'en commander une nouvelle édition. Le projet mis en harmonie avec les statuts de l'Union centrale ainsi qu'avec les besoins de l'heure et présenté par le Comité fut approuvé sans modification.

Les tractanda administratifs épuisés, il manquait encore l'exposé technique du professionnel sur les problèmes financiers, juridiques et pratiques d'actualité. Cette mission incombait au représentant de l'Office de revision, M. Géo Froidevaux, reviseur. Après avoir apporté le message des organes directeurs de la Centrale de St-Gall, leurs félicitations et leurs vœux, l'orateur condensa les considérations gé-

nérales résultant des expertises des Caisses affiliées. Illustrant ses observations et ses enseignements d'exemples concrets, il passa en revue quelques aspects de l'administration et de la structure des Caisses : liquidité, fonds propres, marché de l'argent et conditions d'intérêts, subtilités du droit du cautionnement, octroi des crédits avec la sagesse que réclame l'esprit des pionniers et leur administration clairvoyante de manière qu'à vue humaine tout risque de perte soit écarté. M. Froidevaux conclut par un vibrant appel au développement d'une économie suisse toujours plus décentralisée selon notre esprit démocratique et fédéraliste par le renforcement des petites entreprises responsables à l'échelle de l'homme, susceptibles d'assurer une vie propre et une existence toujours plus autonome à nos vaillantes populations rurales.

Une large discussion fort utile s'ensuivit, le reviseur se prêtant de bonne grâce à répondre à toutes les questions posées, distribuant renseignements précis et conseils pratiques, discussion marquant la meilleure volonté constructive, le sain jugement des choses et l'élévation de pensée des élites de nos Caisses rurales.

En digne finale de cette réconfortante assemblée, M. Léon Membrez, directeur (Loveresse), ancien président, prononça un de ces toasts dont il a le secret, voulant surtout marquer son attachement à l'œuvre à laquelle il avait donné le meilleur de lui-même et dont il peut légitimement être fier, lui apportant encore ses encouragements et ses souhaits.

* * *

Sur les indications du président, les participants se rendirent au Buffet de la Gare pour le dîner en commun qui devait donner l'occasion de belles fusées oratoires suivies d'un nouvel effort au travail. Les 125 convives s'y trouvèrent bien vite dans une ambiance de fête préparée par la section locale. En effet, au régal d'un menu copieux et bien mérité, entrecoupé de bonnes paroles, s'ajouta le charme des productions musicales des sociétés locales, le club des jeunes accordéonistes, le chœur d'hommes et la fanfare qui se taillèrent de francs succès.

M. le préfet Sumier, visiblement à son aise et heureux de fraterniser avec les représentants d'une œuvre éminemment nécessaire à la défense des classes rurales, apporta le salut de l'Erguel et releva le devoir du magistrat de souligner tout ce qui tend à la vie, au travail, à encourager tous les efforts sociaux qui émanent du besoin civique d'entraide et de solidarité. Il précisa encore les raisons de son amitié envers le mouvement Raiffeisen. Ce toast du plus haut magistrat du district fut un

privilege exceptionnel donné aux raiffeisenistes jurassiens qui n'ont pas l'habitude d'être gâtés par les hautes autorités...

Cette joie fut encore complétée par le message cordial et sincère du maire du chef-lieu de l'Erguel, M. Wild, le dévoué hôtelier qui nous recevait avec tant de bienveillance, lui-même membre de la Caisse locale. Cette concordance de vue entre les autorités de district et de la commune est de bon augure pour nos amis du Jura-sud.

Les estomacs satisfaits et les cœurs réjouis, les participants devaient encore fournir un effort. Ils le firent avec d'autant plus d'empressement que le problème mis à l'étude : *Les remaniements parcellaires dans le Jura est*, on ne peut plus, d'une brûlante actualité et que l'éminent conférencier, M. le professeur Cerf, ingénieur agronome, présente le sujet avec toute la ferveur du sincère défenseur des besoins des classes agricoles du Jura. Pionnier infatigable d'une cause pressante, il s'efforce de secouer l'indifférence des agriculteurs, les conviant à rattraper le gros retard sur le chemin de la lutte pour la revalorisation du sol et l'augmentation du rendement qui seules peuvent sauver notre agriculture désarmée devant une concurrence dispar-

tionnée. Il saute aux yeux que le morcellement des terres constitue le principal obstacle à l'amélioration des cultures conformément aux méthodes modernes. Le problème fut posé sous toutes ses faces avec démonstration des avantages, des possibilités, de la marche à suivre pour la mise en action d'une telle entreprise d'utilité publique au premier chef.

Avec son âme d'apôtre, le conférencier sut illustrer le tragique de la situation à l'effet de soulever un mouvement d'opinion et de susciter des initiatives. A l'afût des réactions de l'auditoire, nous avons senti l'émotion étreignant nos agriculteurs, nous avons entendu l'expression de leurs soucis à la pensée de l'envergure du mal qui les ronge, mais aussi leur volonté et leur espoir d'en sortir par les moyens indiqués.

Si ces volontés sont encore éparses, isolées, elles n'en existent pas moins. Elles devront s'unir dans un esprit de coopération pour rendre possible leur réalisation. N'est-ce pas le vœu ardent de M. Cerf qui attend là la récompense à ses efforts? Avec lui, nous répétons la devise raiffeiseniste : « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Le paysan jurassien doit se défendre par ses propres forces. Nos dirigeants des Caisses locales se doivent de militer au

sein des élites à la tête de toutes les entreprises qui touchent à la rénovation de la vie rurale sous tous ses aspects.

Pour corroborer une démonstration aussi claire de l'urgence des remaniements parcellaires dans le Jura, M. Clément Marquis, caissier de la Caisse Raiffeisen de Mervelier et caissier du syndicat d'améliorations foncières qui vient de procéder au remaniement général et au drainage de tout le territoire de la commune, apporta des données précises et pratiques, des conseils judicieux sur l'exécution des travaux et mit en évidence le résultat d'une entreprise dont son village est fier. Le remaniement de Mervelier peut être cité comme entreprise modèle sous tous les rapports et doit servir d'encouragement aux initiatives urgentes.

L'heure de la dislocation ayant sonné, M. le président Michel, sur la brèche tout au long d'une journée dirigée avec distinction, clôtura ces assises raiffeisenistes qui furent une manifestation fort réussie dans la joie et les promesses d'un travail positif.

Fx.

Remarque : Un chapeau brun, N° 52, a été échangé à la sortie de l'assemblée au Buffet de la gare à Courtelary. La personne qui aurait commis cette erreur est priée de retourner ce chapeau à M. Gustave Allimann, à Undervelier.

Cours d'instruction dans la Fédération fribourgeoise romande

Si nos institutions d'entraide veulent s'imposer à l'attention des pouvoirs publics, si elles veulent conquérir et conserver la place à laquelle elles ont droit dans l'organisation économique sur le plan communal aussi bien que cantonal et national, elles doivent tout d'abord démontrer leur raison d'être, puis prouver l'excellence de leur organisation technique. La défense d'un tel prestige ne va pas sans imposer un effort continu de perfectionnement dans la gestion comme dans l'administration des affaires.

Cette mission éducative incombe à la Fédération. En plus de la défense des intérêts des Caisses sur le plan cantonal, elle doit veiller au maintien pur de l'esprit de pionniers que les raiffeisenistes doivent s'assimiler dans la ligne de nos traditions régionales, dans le cadre des lois cantonales, conformément à notre esprit fédéraliste.

Conscient de cette tâche, le Comité de la Fédération a pris l'initiative d'organiser des cours décentralisés d'information et d'étude à l'effet d'aider les dirigeants à assumer leurs responsabilités et de les tenir au courant de l'évolution économique, administrative et juridique de la vie du pays.

Les deux premières rencontres eurent lieu à l'Hôtel du Lion d'Or, à Domdidier, le 11 avril, et le lendemain, au Buffet de la Gare, à Vauderens. Onze Caisses de ces régions avaient été convoquées à chacun des rendez-vous. Toutes, sans exception, répondirent à l'appel avec respectivement 34 puis 32 délégués, caissiers ou présidents pour la plupart. Le succès était d'emblée assuré. Ce fut une véritable école active, les moniteurs introduisant les leçons par de courts exposés, les participants interpellant, questionnant, faisant part de leurs expériences.

Par son exposé d'ouverture, le président de la Fédération, M. le doyen Monnard de Marly met immédiatement les élèves d'un jour dans l'ambiance du travail en leur demandant de procéder à un petit examen de conscience sur leur activité particulière dans l'accomplissement d'une tâche qui présente un aspect social et spirituel. Cherche-t-on à intensifier la vie coopérative dans la commune ou se contente-t-on de suivre le mouvement à la remorque des événements? Le dirigeant doit être un propagandiste, un apôtre. Il doit être animé d'un esprit de conquête, tout d'abord dans son entourage immédiat, au sein de la communauté rurale, puis à l'extérieur, par ses relations personnelles, dans les communes qui ne bénéficient pas encore des bienfaits d'une Caisse rurale de crédit. Il doit déposer partout l'étincelle qui fera jaillir le feu, qui sus-

citera soit l'adhésion d'un nouveau coopérateur, soit la naissance d'une nouvelle section. Ayant brodé spirituellement sur ce thème, le président se plaît d'annoncer la fondation toute récente d'une benjamine, la Caisse Raiffeisen de Forel-Autavaux dont les quatre délégués présents à Domdidier sont l'objet de délicates attentions, puis proclame les résultats remarquables obtenus en 1950 par l'ensemble des Caisses de la Fédération.

Les 49 Caisses affiliées groupent 3879 sociétaires et présentent un total des bilans de 33,7 millions en augmentation de 570 000 fr. Elles ont brassé des affaires pour 43,7 millions. Les 15 805 déposants ont constitué un capital épargne de 19,4 millions et un capital obligation de 6,6 millions. Avec le bénéfice de Fr. 108 538.—, les réserves atteignent le chiffre de Fr. 1 592 814.—.

Après cet ultime préambule, on entre dans le vif du programme. La Fédération a fait appel à deux moniteurs de l'Office de revision de l'Union, MM. Serex, vice-directeur, et Froidevaux, fondé de pouvoir, qui se sont partagé les leçons. Tour à tour, ils exposent les sujets ayant trait les uns à des questions d'ordre général d'administration et de technique bancaire, les autres à des problèmes particuliers vus à l'angle des lois cantonales. On parle de comptabilité et d'organisation interne, du droit de gage immobilier, de l'octroi et de la gérance des prêts et crédits, du sens du compte d'exploitation et de l'anomalie des comptes courants sans mouvement, du marché de l'argent et de la liquidité et enfin de la délimitation précise des charges de chacun des deux con-

seils selon le principe démocratique éprouvé de la séparation des pouvoirs.

L'essentiel de la doctrine Raiffeisen est ainsi successivement mis en chantier de façon à susciter un débat fructueux qui ne manque pas de se produire après chaque brève leçon. Toujours objectives et constructives, les questions fusent et il s'ensuit de vives discussions qui constituent la partie la plus captivante, la plus instructive de la journée, parce qu'on entre en plein dans des cas concrets, parce que chacun laisse libre cours à ses soucis quotidiens, parce que chacun veut dissiper les hésitations qu'il éprouve encore sur l'application de méthodes nouvelles, parce que tous manifestent la bonne volonté de répondre pleinement aux vœux des animateurs de l'esprit Raiffeisen. Tous les conseils donnés n'ont d'ailleurs en vue que le perfectionnement constant de nos institutions rurales à l'effet d'en faire valoir leurs titres de noblesse.

Qui n'avance pas recule, dit-on! On pourrait paraphraser cette sentence et dire: Qui ne se perfectionne pas s'encreôte! Nos institutions Raiffeisen ne peuvent rester figées quant à leur organisation interne, sur un modèle immuable. Si l'esprit des pionniers, esprit de solidarité et de charité doit rester intangible dans les principes fondamentaux,

son application sur le plan pratique doit suivre l'évolution normale de la vie humaine, évolution qui n'a rien de la révolution. Les habitudes, les coutumes, les lois changent. Une adaptation constante s'impose à toute institution marquée du signe de la vie. Les participants aux deux cours l'ont compris qui se sont promis de profiter des enseignements reçus, de les appliquer, même et surtout s'il en coûte d'abandonner de vieilles et tenaces routines. On ne veut pas se faire passer pour des rétrogrades; on veut marcher avec le progrès.

Parmi les objets soulevés dans cette foire aux idées, mentionnons l'emploi des chèques et leur mise en circulation, l'utilisation du service des paiements par virement (monnaie scripturale), le remboursement ou le remplacement de titres égarés, les précautions à prendre dans certains cas de prélèvements de fonds (avis téléphonique à confirmer, procurations, etc.), les relations financières des Caisses avec la Caisse centrale, les pénalités de retard aux débiteurs, la garantie maximale des hypothèques et le profit des cases libres, les particularités de l'hypothèque légale.

Comme on le voit, l'atmosphère d'étude et de travail est demeurée constam-

ment dans le cadre de la technique comptable pure et de la mission des Caisses sans jamais tomber dans le terre à terre. Ce sentiment élevé de la conscience des dirigeants responsables ne peut avoir qu'une répercussion de haute portée pratique et morale sur l'avenir du mouvement Raiffeisen. Soulignons tout spécialement qu'à aucun moment l'intérêt n'a faibli. C'est même un objet d'admiration que cette application persévérante de campagnards ayant abandonné pour un jour le travail des champs pour s'astreindre sans défaillance à de longues heures de travail de l'esprit. Voilà bien un mérite de plus à leur actif.

Ce succès fait la joie du président et des moniteurs qui y trouvent leur récompense. Il fait bien augurer de la suite du cycle de ces cours régionaux. Deux journées sont prévues cet automne pour les Caisses non encore convoquées. Nul doute qu'elles laisseront la même forte et réconfortante impression. *Fx.*

LE RAIFFEISENISME EN MARCHÉ

L'activité de fondation a été particulièrement fructueuse au cours des cinq premiers mois de cette année. Pas moins de 10 Caisses ont été constituées dans 8 cantons différents: 2 dans les Grisons, 2 en Argovie, 1 à Berne, 1 à Bâle-Campagne, 1 à Zurich, 1 à Lucerne, 1 dans le canton de Vaud et 1 dans celui de Fribourg. Nous donnons ci-après une relation de la fondation de ces deux dernières Caisses romandes:

BRENLES

Il y a trois ans déjà que, sous les auspices des conférences pour hommes de la paroisse de Chesalles-Brenles-Sarzens avait été étudié le problème des besoins des classes rurales face aux difficultés de l'heure. Conclusion en avait été tirée de l'autodéfense par la mise en valeur des forces de la coopération dans tous les domaines de l'économie et par la constitution, sur le plan communal, des organisations adéquates à même d'en assurer l'autonomie. Tout naturellement et en premier lieu, on avait préconisé la fondation d'une Caisse de crédit mutuel, institut financier devant procurer aux travailleurs les crédits nécessaires à leurs exploitations.

Puis les mois avaient passé... Mais un problème d'une aussi brûlante actualité ne pouvait rester longtemps sans réalisation. La semence était tombée en bonne terre. On y avait songé... on en avait parlé à plusieurs reprises. C'est au sein du Conseil de paroisse que l'idée fut de nouveau agitée et décision prise de passer une bonne fois aux actes.

Sous le patronage des autorités paroissiales et communales, le mouvement ainsi lancé devait avoir plein succès. On fit appel à un conférencier de l'Union suisse. La séance, présidée par M. le pasteur J. Fleury, eut lieu le

jeudi 1er mars, au collège de Brenles. Devant un bel auditoire, M. Géo Froidevaux, reviseur, parla du sens du crédit rural et fit connaître la coopérative d'épargne et de crédit, système Raiffeisen, son organisation, son but et sa mission dans la communauté villageoise. Après discussion fort objective, le principe de la fondation d'une telle Caisse dans la paroisse fut voté avec enthousiasme et un comité provisoire constitué, formé des syndics des trois communes de Chesalles s/Moudon, de Brenles et de Sarzens.

La séance de constitution eut lieu le jeudi 15 mars, à Brenles, avec la collaboration du même représentant de l'Union suisse. Ce dernier commenta les statuts et fournit toutes les précisions qui lui furent demandées sur la structure, l'organisation et la marche de la Caisse Raiffeisen et dissipa toutes les craintes et les hésitations qui naturellement pouvaient naître au moment de la mise sur pied d'une aussi importante institution.

Ainsi bien documentés et en parfaite connaissance de cause, 20 citoyens donnèrent séance tenante leur adhésion à la nouvelle œuvre et en constituèrent les organes dirigeants.

L'institution aura comme raison sociale « Caisse de crédit mutuel de Brenles » avec siège à Brenles, cette commune étant la plus centrale et la plus importante des trois que comprend la circonscription coopérative limitée au territoire de la paroisse.

L'équipe des dirigeants, judicieusement choisie, est un garant de l'avenir de la Caisse. M. Gaston Desarzens, syndic de Sarzens, assumera la présidence et M. Ernest Besson, syndic de Chesalles, la vice-présidence du Comité de direction, tandis que M. Georges Blanc, agriculteur à Brenles, présidera le Conseil de surveillance, secondé à la vice-présidence par M. Edouard Gavin, syndic de Brenles. La fonction de caissier a été confiée à M. Robert Corthésy, secrétaire municipal à Brenles.

Si les citoyens fondateurs de la Caisse Raif-

feisen de Brenles ont voulu s'entourer de toutes les assurances, de toutes les précautions utiles au moment de doter leurs communes d'un propre institut financier, indépendant de toute attache bancaire, mais affilié à une fédération nationale capable de défendre ses intérêts, de promouvoir et d'assurer son développement, ils ne tarderont pas d'en être fiers en constatant les bienfaits matériels et moraux d'une solidarité agissante dans le domaine de l'épargne et du crédit. Et le chef spirituel pourra se louer d'avoir puissamment contribué à la création d'une œuvre appelée à stimuler l'esprit de cohésion et de concorde dans sa paroisse.

FOREL-AUTAVAUUX

« 30 mars 1951! Cette date s'inscrita en lettres d'or dans les annales de notre communauté paroissiale; elle est pleine de promesses. » C'est ainsi que s'exprimait avec un sentiment de profonde conviction et de joie sincère M. l'abbé Butty, le zélé curé de la paroisse, en clôturant l'assemblée constitutive d'une Caisse Raiffeisen au service des deux communes de Forel et d'Autavaux.

L'idée y avait germé depuis longtemps déjà. Elle avait été mise à l'étude au sein du groupement de la jeunesse agricole de la paroisse. La création d'un tel institut financier propre à la communauté avait été reconnue comme d'une évidente nécessité. Cependant, l'affaire paraissait d'importance, lourde de responsabilités. Il fallait vaincre les dernières hésitations en s'entourant de tous les conseils utiles, en profitant de l'expérience des militants raiffeisenistes de la région, spécialement du président de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen, M. l'abbé Monnard, doyen de Marly, et enfin en faisant venir le spécialiste de la Centrale des Caisses Raiffeisen suisses.

C'est ainsi qu'eut lieu une conférence

d'orientation donnée, le samedi 24 février, par le représentant de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, reviseur. D'enthousiasme, le principe de la création d'une Caisse de crédit mutuel fut voté. Le comité provisoire formé des cinq anciens et successifs présidents de la jeunesse rurale avec, à leur tête, le chef de la paroisse, se mit à l'œuvre et après avoir systématiquement prévu et résolu tous les problèmes d'ordre pratique, et vaincu toutes velléités de résistance, convoqua la séance constitutive du 30 mars, qui réunissait les convaincus.

Les statuts normaux des Caisses Raiffeisen suisses présentés et commentés par le reviseur, M. Froidevaux, furent adoptés. Sur 22 participants, 20 donnèrent d'emblée leur adhésion et constituèrent les organes administratifs parmi lesquels nous voyons figurer M. Paul Marmy à la présidence du Comité de direction et M. l'abbé Butty à celle du Conseil de surveillance. A l'unanimité, le poste de caissier fut dévolu à l'actif président en charge de la jeunesse agricole, M. Gaston Duc, fils du syndic de Forel.

La 50^e Caisse Raiffeisen fribourgeoise romande est née. L'équipe choisie des dirigeants — tous jeunes terriens de moins de 40 ans — va se mettre hardiment à la tâche. Le chef spirituel qui œuvre en véritable pionnier dans sa paroisse compte, à juste titre, que cette institution d'entraide sur le terrain de l'épargne et du crédit sera un ferment de concorde et créera l'esprit de cohésion indispensable à la communauté rurale.

N'en déplaise à certains esprits chagrins ou intéressés de la ville, qui veulent tout ignorer des véritables besoins des classes rurales et de leurs moyens de défense, la Caisse Raiffeisen s'inscrit en tête des organismes à la taille de l'homme susceptibles d'améliorer les conditions d'existence et d'assurer l'indépendance des populations villageoises dans nos communes autonomes selon notre bon esprit fédéraliste suisse. La Caisse Raiffeisen de Forel-Autavaux serait-elle le levain marquant un regain d'activité de fondation dans la campagne fribourgeoise? Tout laisse à le prévoir.

Fx.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

(Correspondance)

Fribourg

LENTIGNY

Un quart de siècle, c'est peu de chose pour une société appelée à durer de nombreuses décades, mais, si elle a réussi en ces 25 années à marquer de son empreinte la vie locale, elle a droit de s'en réjouir et de marquer d'une pierre blanche cette première étape. C'est ce que faisait, récemment, la Caisse Raiffeisen de Lentigny.

Dans une salle magnifiquement décorée aux couleurs suisses et fribourgeoises, une centaine de personnes étaient réunies pour l'assemblée générale ordinaire et la séance du jubilé. Aux membres de la Caisse s'étaient joints de nombreux invités: M. Serex, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses de Crédit mutuel à St-Gall, M. le doyen Monnard, président de la Fédération Fribourg-romand, M. l'abbé Sapin, membre du comité cantonal, les délégués de la Caisse Raiffeisen d'Onnens, des autorités locales et la Cécilienne paroissiale.

Sous l'habile direction de M. Pierre Morel, syndic, président du Comité de direction, les tractanda de l'assemblée générale ordinaire furent rapidement liquidés. Les rapports présentés, tous clairs et concis, donnaient une image fidèle de l'activité durant l'exercice écoulé. La Caisse compte 67 sociétaires. Son bilan est de Fr. 669 000.— avec Fr. 43 600.— de réserve. La séance administrative terminée, on pouvait fêter le jubilé, ce qui se fit magnifiquement dans une ambiance de joie et de légitime fierté.

M. le doyen Cochard, président du Conseil de surveillance, fit l'historique de l'institution, exposé qui était un morceau de choix où se mêlaient harmonieusement la poésie, la rigueur historique et la finesse d'esprit qui caractérisent le pasteur de la paroisse. Il mit en évidence la clairvoyance et le courage des fondateurs, la prudence et le dévouement des organes dirigeants: comités et caissier, il félicita tous les membres pour leur œuvre de bienfaisance et souhaita à la caisse de continuer, comme par le passé, une activité si utile à la communauté.

Il appartenait à M. Serex de parler au nom

de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Il le fit en paroles éloquentes, rappelant les principes chrétiens qui sont à la base de notre institution, principes qui en font la solidité et qui en expriment le merveilleux développement. Il remit à la Caisse un diplôme d'honneur et lui présenta les vœux de la centrale et des 920 Caisses affiliées.

M. le doyen Monnard, président cantonal, apporta les vœux de la Fédération Fribourg-romand. Il évoqua le souvenir des pionniers du mouvement, en particulier de M. le chanoine Raemy, l'initiateur des Caisses Raiffeisen dans notre canton: les principes qui ont animé ces hommes doivent continuer à nous stimuler.

M. l'abbé Sapin, un vétéran de la cause Raiffeisen, rappela de lointains souvenirs. Il fut appelé, il y a 25 ans, par l'abbé Pittet, alors curé de Lentigny, à venir faire une conférence d'information, qui décida ses auditeurs à fonder une Caisse. Il est heureux de voir aujourd'hui que le grain semé alors a germé et merveilleusement fructifié dans la bonne terre de Lentigny.

Moment d'émotion que celui où la Caisse rendait un hommage mérité aux fondateurs encore parmi nous; ils sont six: MM. Fortuné Ridoux, Arthur Morel, Alfred Layaz, Raymond Wicht, Firmin Cretin et Mme Julienne Morel. Un garçon et une fillette, en seyant costume, par des paroles bien senties, dirent leurs félicitations à ceux qui ont doté la paroisse de cette bienfaisante institution. Au nom de la Caisse, ils offrirent un cadeau à M. le doyen Cochard, depuis environ 25 ans au Conseil de surveillance; à M. Ridoux, caissier dévoué, zélé et compétent depuis 25 ans également; deux membres fondateurs reçoivent un diplôme: M. Arthur Morel, président de la Caisse depuis la fondation jusqu'à l'année dernière, où il démissionna pour raison d'âge, et M. Alfred Layaz, secrétaire, puis vice-président du même comité depuis la fondation.

Ce fut un plaisir encore d'entendre les délégués de la Caisse d'Onnens, représentée par MM. Dorand et Barras, comme aussi le représentant du Conseil communal de Lentigny, M. Eugène Morel feu Lucien et M. Alphonse

Chappuis, parlant au nom de la société de chant.

Belle fête de famille réalisable seulement dans des paroisses où règnent la bonne entente, l'harmonie, entre autorités et administrés, entre sociétés et où l'on sait travailler la main dans la main, au village et avec les villages voisins. Belle fête animée d'un bel esprit chrétien et puissamment rehaussée par de belles et nombreuses productions d'une société de chant parfaitement à la hauteur.

MARLY

Un quart de siècle est pour toute institution une période qui compte dans ses annales et prouve sa vitalité.

C'est un tel événement qu'a voulu souligner la Caisse Raiffeisen de Marly, le 8 avril, par une journée parfaitement organisée.

A 14 h. 30, les raiffeisenistes envahissent la grande salle du Cercle catholique où doit se dérouler la partie administrative. Le Comité de direction s'était assuré la participation des sociétés de chant et de musique dont les productions contribuèrent à rehausser cette belle manifestation.

A la table présidentielle, avaient pris place M. Serex, sous-directeur de l'Union suisse et M. l'abbé Sapin, membre du comité cantonal, pionnier du mouvement raiffeiseniste dans le canton de Fribourg.

Tout affairé et attentif à chacun, le distingué président de la Caisse de Marly, M. Romain Kuenlin, syndic, a trouvé une place pour chacun. Sous sa compétente direction, les tractanda, pourtant copieux, vont s'épuiser rapidement. L'ordre du jour comporte trois parties nettement distinctes: 1) assemblée générale ordinaire; 2) jubilé de la Caisse; 3) souper offert par la Caisse à ses invités et à ses membres.

La séance est ouverte, les scrutateurs dénombrent 170 participants. M. le président n'a pas de peine à imposer silence à la nombreuse assemblée. Il salue d'abord les hôtes de ce jour, les deux comités et les raiffeisenistes. Son merci particulier va aux deux sociétés dont les productions ont ouvert la fête avec éclat. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lecture faite par M. Droux, secrétaire du Comité de direction, le président présente le rapport du Comité de direction. En termes clairs et concis, il retrace l'activité de notre établissement au cours de l'année écoulée, soulignant sa marche continuellement ascendante. C'est ensuite au caissier, M. le doyen Monnard, de présenter les comptes. Son travail est simplifié par le fait que tous ont en main les comptes imprimés. *Le bilan ascende à Fr. 1 607 000.—; le bénéfice de Fr. 6 300.— est entièrement versé au fonds de réserve qui atteint maintenant le coquet montant de Fr. 55 000.—.* Les prêts hypothécaires et les prêts aux communes représentent la plus grande part de l'actif puisqu'ils en sont le 85 %. Les 814 carnets d'épargne ouverts actuellement attestent tout le bien qu'une Caisse Raiffeisen peut favoriser dans une paroisse. Le caissier termine son rapport en engageant tous ceux qui n'ont pas encore de part sociale à entrer dans la Caisse.

M. Pierre Portmann, président du Conseil de surveillance, présente le rapport de l'organe de contrôle, attestant l'exactitude des comptes conformes aux livres de caisse. Il propose leur approbation ainsi que le versement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales. L'assemblée unanime accepte ces propositions et donne dé-

charge de l'exercice au comité et au caissier.

Le tractandum suivant prévoit le renouvellement de la moitié des membres des deux comités, les membres sortant acceptant tous une réélection, ils sont confirmés dans leur fonction pour une nouvelle période.

* * *

La fanfare marque par un pimpant pas redoublé l'ouverture de la deuxième partie du programme.

M. Kuenlin va dérouler le film historique de la Caisse au cours de ces 25 ans. Il rappelle les temps héroïques du début qui furent assez pénibles en raison de certaines oppositions locales, en raison aussi de certaines difficultés internes. Il rappelle le souvenir des membres des comités qui ont œuvré pendant cette période: M. Gyger, premier président, M. Charles de Gottrau, qui lui succéda pendant 20 ans, M. Adolphe Rohrbasser, pendant 20 également secrétaire du Comité de direction. C'est une vraie chronique que notre président détaille à nos oreilles, l'émaillant de quelques traits humoristiques qui soutiennent l'intérêt jusqu'au bout de son long rapport. Le fait le plus saillant est la marche ascendante du bilan qui part du point de Fr. 25 000.— en 1926 pour atteindre Fr. 500 000.— en 1935, Fr. 1 000 000.— en 1944, Fr. 1 500 000.— en 1948 et Fr. 1 600 000.— actuellement. Fondée par 17 membres, la Caisse compte aujourd'hui plus de 170 membres.

On attend avec impatience le discours de M. Serex, vice-directeur de l'Union suisse. L'orateur salue et remercie les dirigeants de la Caisse, en particulier M. Kuenlin, un vieil ami et camarade d'étude. Il dit le plaisir qu'il a de prendre part à une assemblée jubilaire dans un canton ami du sien et à peine séparé par une vague frontière. Il rappelle en termes éloquentes les principes qui font la force de notre mouvement, principes chrétiens d'entraide, d'honnêteté et de responsabilité personnelle. Au nom de l'Union suisse, M. Serex offre à la Caisse un diplôme de jubilaire.

Il convenait de fêter dignement les membres fondateurs encore parmi nous. Le président félicite les trois jubilaires: M. Henri de Gendre, membre fondateur et vice-président du Comité de direction depuis la fondation, M. Germain Blanchard et M. Joseph Rossier. Trois jeunes filles en costume fribourgeois offrent aux jubilaires un mignon chauderon dédié dans lequel a poussé une superbe gerbe d'œillets.

M. l'abbé Sapin représente la Fédération Fribourg-romand. Il se félicite d'être enfant de Marly par sa naissance et se réjouit du magnifique essor qu'a pris la Caisse locale. Il encourage la jeunesse surtout à faire partie de la grande famille Raiffeisen. L'orateur est de race aussi car il possède en son verger une vingtaine de petites caisses Raiffeisen qui ont nom: ruches. Nos diligentes abeilles n'ont-elles pas, mieux que nous, le sens de la prévoyance?

Le paiement de l'intérêt de la part sociale fut assez rapide: en général, nul ne se fait prier pour encaisser.

Il est 18 heures lorsque les raiffeisenistes quittent la salle des délibérations pour se transporter à celle de l'Hôtel de la Croix-Blanche où des tables servies attendent des occupants. On flaire bon l'appétissant menu qu'ont préparé M. Baeriswyl et son actif personnel. M. Baeriswyl, en effet, a le talent non seulement de faire apprécier ses crûs renommés mais aussi de régaler ses hôtes par des

menus de choix. Le repas servi par d'accortes demoiselles du Bluet en costume fribourgeois, fut très gai. Le bruit des fourchettes se taisait par intervalles pour permettre aux convives d'entendre d'excellentes choses dites par nos principaux invités. On entendit tour à tour M. le doyen Monnard, M. l'abbé Sapin, M. le député de Gendre, j'en passe. M. Kuenlin ne pouvait terminer la soirée sans remercier tous ceux qui avaient contribué à la parfaite réussite de cette fête. Il promit de continuer, avec ses collaborateurs, à travailler au développement de la Caisse et, par là, au bien de toute notre population. Pour mettre un point final à cette manifestation, un cinéaste amateur nous présenta quelques films dont le plus apprécié fut certes celui de la fête de notre centenaire: couleur locale et joie des visages connus, c'est bien de chez nous, comme notre Caisse Raiffeisen. J. D.

Valais

LENS.

Souvenirs d'un beau jour

Quel sédentaire n'aurait pas été enchanté de l'heureuse occasion de pouvoir faire une sortie à travers la « noble contrée », surtout en ce beau jour de l'Ascension, lorsque floral orne la nature de multiples attraits? De la plaine du Rhône, l'autocar escalade les divers étages du coteau par une belle route aux pittoresques méandres. A mesure que l'on monte, un panorama toujours plus étendu se déploie sous les regards émerveillés des excursionnistes.

A 1140 m. d'altitude, voici Lens, le village paroissial, dans un site charmant, qui mériterait d'être plus fréquenté, car il ne le cède en rien à la région de Montana. La vaste église, le spacieux bâtiment de la maison du Gd-St-Bernard et la maison communale, datant de 1579, retiennent pour quelques instants notre respectueuse attention. En une petite demi-heure, un sentier, avec les quatorze stations du chemin de la Croix, conduit le pèlerin au monument du Christ-Roi, érigé au sommet du mont Châtelard en 1931.

Sur la place des Sports (soyons de notre temps!), la Caisse Raiffeisen, groupant les communes de Lens, Icoigne et Chermignon, va tenir son assemblée annuelle, une vraie landsgemeinde paysanne. Aimablement invité, nous y assistons, non sans apprécier grandement l'avantage de pouvoir joindre ainsi l'utile à l'agréable. L'ordre du jour statutaire, soit la partie administrative avec présentation des rapports de gestion et approbation des comptes, est assez rapidement liquidé afin de laisser suffisamment de place et de temps pour célébrer comme il convient **la fête du jubilé** la Caisse comptant déjà 25 ans d'existence.

Toujours amateur d'un régal littéraire ou musical, nous avons été copieusement servi, outre que nous portons à cette œuvre sociale notre plus vif intérêt.

Le rapport de M. Besse, président du Comité de direction, est un véritable *curriculum vitae* de la Caisse, fondée le 6 janvier 1925. C'est dire que tout y a été passé en revue et qu'un digne hommage de reconnaissance a été rendu à tous ceux et spécialement au caissier, M. Isaïe Duc, qui, par leur savoir-faire, leur dévouement persévérant, l'ont conduite au degré de prospérité dont elle jouit aujourd'hui, puisqu'elle est numériquement la plus forte du canton avec ses 403 membres. La somme du bilan est de Fr. 2,1 millions avec Fr. 76 000.— de réserves. Au cours de son premier quart de siècle d'activité, elle a traité pour plus de 50 millions d'affaires. Aux applaudissements de l'auditoire se joignent alors les sons harmonieux de l'orchestre « Mon village ».

Tous écoutent ensuite, avec non moins d'intérêt et d'attention, M. Serex, sous-directeur, délégué de l'Union suisse, lequel apporte du siège central les félicitations et les encouragements. Il fait une fois de plus ressortir, dans un langage remarquable de fond et de forme, les services et les mérites de cette entraide chrétienne sociale au sein de la population paysanne et décerne à la Caisse jubilaire un diplôme d'honneur en récompense d'une fidèle collaboration pendant un quart de siècle.

Mais il est, à la première table, un raiffeiseniste de la première heure. Avec un sourire qui trahit une légitime satisfaction, il s'approche lentement du microphone. C'est M. A. Puipe, président de la Fédération du Valais romand. Que de souvenirs se sont accumulés dans sa mémoire depuis le jour où, secondé par l'esprit de charité et le zèle de MM. le prieur Gard et François Bagnoud (président démissionnaire à 90 ans), il est venu établir les bases d'une institution aujourd'hui florissante. M. Puipe n'achève pas ses paroles sans léguer à l'assemblée ce que nous sommes tenté d'appeler un code de la vie chrétienne. Puissent ses avertissements être compris et ses sages avis mis en pratique pour le bonheur de la famille et de la société.

Cette note est encore accentuée par une vigoureuse allocution de M. le révérend chanoine Rey, prieur de la paroisse, qui est venu honorer et rehausser la fête par sa présence et communiquer à l'assistance son juvénile enthousiasme pour toute noble cause.

Un présent-souvenir très apprécié est enfin distribué à tous les membres qui, lentement, se dispersent après avoir chanté en chœur

Mon beau Valais.

Ache.

L'ASSEMBLÉE JUBILAIRE DE LENS

Véritable démocratie en matière bancaire, la Caisse Raiffeisen tient chaque année sa « landsgemeinde » qui approuve les comptes et procède aux élections.

Au pied du Châtelard, face au cirque grandiose des Alpes bernoises, de la vallée du Rhône et du plateau allant de Crans à la rustique bourgade de Savièse, les Raiffeisenistes de Lens délibèrent...



Genève

COLLONGE-BELLERIVE

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale et la grande salle du restaurant Sella à Collonge accueillait un nombre imposant de sociétaires et de sympathisants.

M. Edouard Margand, président du Comité de direction ouvre la séance en saluant la présence de M. le curé Pollien; il rappelle la grande perte faite par l'Union en la personne de son cher directeur, puis il donne lecture de son rapport sur la marche de notre petite banque locale dont les progrès s'affirment année après année.

M. Albert Falquet, caissier, présente les comptes qui sont des plus réjouissants. Tous les postes sont en augmentation et les membres atteignent 65. Le roulement est de Fr. 1,2 million en 776 opérations, le bilan atteint Fr. 459 916.35. L'épargne, les placements en obligations, les comptes courants et les prêts divers démontrent une marche ascendante qui prouve la vitalité de notre institution. Il appartenait à M. Emile Falquet de présenter le rapport du Conseil de surveillance. Il souligna la bonne tenue de la comptabilité dont il remercia notre dévoué caissier, puis il fit approuver les comptes et le bilan de l'année écoulée, rappelant que le bénéfice réalisé de Fr. 1 565.25 portait les réserves à Fr. 16 296.30.

L'ordre du jour fut rapidement liquidé ainsi que le paiement de la part d'affaire. La soirée se termina par le verre de l'amitié offert par le Comité de direction et chacun s'en retourna chez soi en emportant le meilleur souvenir de cette 22e assemblée générale.

M. L.

NECROLOGIE

† M. l'abbé Antoine Gaspoz

A Evolène, où il s'était retiré, est décédé à l'âge de 76 ans M. l'abbé Antoine Gaspoz, ancien curé d'Hérémece et de Vernamiège.

M. l'abbé Gaspoz fut un raiffeiseniste actif, qui joua un rôle important lors de l'introduction du mouvement en Valais. Il fut notamment le fondateur et le premier caissier de la Caisse d'Hérémece. Il présida également la Fédération du Valais-romand, de 1921 à 1935. Lors de sa démission, il avait été acclamé président d'honneur.

Lorsque fut lancé le *Messenger Raiffeisen*, en 1916, l'abbé Gaspoz fit partie de la commission de rédaction avec M. le pasteur Mounoud et M. le curé Raemy. Ses articles, écrits dans un style clair et personnel, étaient toujours appréciés des lecteurs.

Nous garderons de cet ouvrier de la première heure un bon et reconnaissant souvenir.

pp.

Le coin de la sympathie

M. le chanoine Victor Raemy, ancien curé de Morlon, pionnier émérite de la cause Raiffeisen dans le canton et président d'honneur de la Fédération de Fribourg romand, a fêté le 2 juillet dernier le 80^e anniversaire de sa naissance.

Nous présentons au vénéré jubilaire nos félicitations et nos meilleurs vœux de santé et de bonheur, en lui renouvelant nos sentiments de reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour la cause Raiffeisen.

Sx.

Pneus vélos à Fr. 7.-
Chambres à air pour vélos Fr. 2.50
Première qualité, livrable de suite

A. HEUSSER
Importation de pneus

Schützengasse 29
Zürich 23

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

L'attività dell'Unione del 1950

IL SERVIZIO DI REVISIONE

Anche durante l'esercizio 1950 fu nuovamente possibile svolgere l'intero programma di revisione. Come prescritto dalla legge federale sulle banche, tutte le Casse affiliate furono sottoposte ad un particolareggiato controllo. In 7 casi — il risultato del primo controllo non essendo stato sufficiente oppure talune posizioni esigendo speciale attenzione — vennero effettuate delle revisioni complementari.

Considerato il fatto che nella quasi totalità dei casi le nostre Casse sono dirette da persone che non hanno conoscenze bancarie speciali, il revisore è tenuto ad illustrare in modo dettagliato i differenti problemi, dando istruzioni, consigli e direttive. Accanto ai problemi di natura prettamente finanziaria il funzionario dell'Unione deve vegliare alla salvaguardia dei principi fondamentali di Raiffeisen e facilitare, se necessario, il nascere di un'entusiastica atmosfera.

Ciò rappresenta senz'altro il lato più attraente e più nobile del nostro servizio di revisione.

Evidentemente la meticolosa applica-

zione delle disposizioni statutarie e regolamentari rappresenta per il revisore un problema di primaria importanza, siccome convinti che solo un'attività svolta nel quadro degli statuti e dei principi fondamentali può giustificare la ragion d'essere della Cassa Raiffeisen, ed assicurarle la fiducia dei soci e dei depositanti. La durata media delle revisioni — presso la sede della Cassa — fu di 15,7 ore. Il costo totale (stipendi, spese di viaggio, stampati, ecc.), superò i 461 mila franchi. Dato che la Cassa Centrale dell'Unione si sobbarcò circa il 70 % delle spese, le singole affiliate vennero addebitate per soli 133 mila franchi ca.

I risultati delle revisioni furono in generale buoni ed in taluni casi persino eccellenti. Ciò dimostra una volta di più l'entusiasmo, la devozione e l'amore per la causa che animano i dirigenti delle locali Casse rurali.

La periodica revisione ha pure carattere preventivo, nel senso che si è chiamati sovente a prendere decisione in merito ad operazioni che per la loro natura sono estranee all'attività di una Cassa rurale. A tal riguardo si potrebbe forse ricordare: la concessione di credito dietro garanzia ipotecaria su immobili industriali od alberghi, oppure anticipi garan-

titi da pegno su macchinari o magazzini oppure dietro cessione di sovvenzioni o di altri diritti.

Trattasi in realtà di operazioni di credito commerciale estranee all'attività di una Cassa rurale di risparmio e di credito a responsabilità solidale illimitata dei propri soci.

Particolare attenzione venne pure dedicata ai limiti di aggravio. Indipendentemente dalla situazione economica e finanziaria momentanea, è assolutamente indispensabile che l'attività di credito sia guidata da principi di sana politica bancaria.

Ciò vale in modo particolare per quanto concerne i fabbricati di recente costruzione. Troppo sovente si incontrano casi in cui il lato finanziario della costruzione non venne tenuto in debita considerazione e si ha l'impressione che il tutto posi su una base finanziaria eccessivamente debole. Purtroppo, in seguito all'abbondanza di capitali sul mercato monetario, frequenti sono i creditori che accordano anticipi in urto ai principi di prudenza generalmente in vigore presso istituti bancari ben amministrati.

E' inoltre compito dell'istanza di controllo di vegliare a che ogni cassa affiliata provveda al mantenimento di una

sufficiente capacità di pagamento (liquidità); in altre parole si deve esigere che l'attività di credito sia in stretta relazione con il ritmo dei depositi affidati per l'amministrazione, tenendo pure in debita considerazione l'eventualità di prelevamenti più o meno importanti.

Oltre il 90 % dei conti annuali venne inviato all'Unione tempestivamente, vale a dire entro il 1 marzo 1951.

Il servizio di revisione ha effettuato un

primo controllo formale, prendendo nota dei dati occorrenti per le pubblicazioni ufficiali dell'Unione e della Banca Nazionale svizzera.

Ed infine rileviamo con particolare piacere che durante l'esercizio 1950 non vennero lamentati abusi di fiducia e che nella stragrande maggioranza dei casi la collaborazione tra cassiere e revisore da un lato, e Cassa rurale ed Unione dall'altro fu particolarmente soddisfacente.

Ovunque voi trovate il capitale ed il lavoro riuniti nelle stesse mani — ovunque i frutti del lavoro sono, non foss'altro, ripartiti fra quanti lavorano, in ragione del loro aumento, in ragione dei loro benefici all'opera collettiva — voi trovate diminuzione di miseria ed a un tempo aumento di moralità.

G. Mezzini.

IL CAMBIAMENTO DEL DEBITORE E SUE CONSEGUENZE SULLA FIDEJUSSIONE

Conformemente all'art. 493, § 5 del C. O., la fidejussione si estingue qualora il fidejussore non consenta per iscritto all'assunzione del debito da parte del nuovo debitore.

La pratica ci ha dimostrato che non di rado questa disposizione non è regolarmente osservata e di conseguenza ci permettiamo ricordare brevemente l'essenziale al riguardo.

1. *Quale forma deve assumere il consenso del fidejussore in occasione del cambiamento del debitore?*

Basta una dichiarazione scritta in forma privata, redatta in presenza del cassiere o di un membro del comitato di direzione (non è quindi necessario il concorso di un notaio o di altro funzionario pubblico).

2. *Si richiede il consenso del coniuge in simile caso?*

Secondo l'articolo 494, § 3 il consenso del coniuge è richiesto soltanto se la somma garantita dev'essere aumentata o una fidejussione semplice è trasformata in fidejussione solidale o se la modificazione ha per effetto di diminuire notevolmente la garanzia. La valutazione della capacità finanziaria del debitore è sovente tutt'altro che facile. Per escludere a priori ogni sorpresa consigliamo di esigere sempre il consenso del coniuge.

Si potrà fare un'eccezione qualora il debitore si trovasse in fallimento e venisse sostituito con un nuovo debitore riconosciuto solvente.

In simile caso il consenso del coniuge dev'essere dato prima, al più tardi contemporaneamente a quello del fidejussore.

3. *Quando il fidejussore deve acconsentire al cambiamento del debitore?*

Il consenso dev'essere richiesto sempre prima od al più tardi al momento del cambiamento del debitore. Una eventuale clausola contrattuale secondo la quale il fidejussore acconsentirebbe a qualsiasi futuro cambiamento di debitore è nulla.

4. *Casi di assunzione di debito.*

Il consenso del fidejussore e del rispettivo coniuge è necessario:

a) in occasione di una ordinaria assunzione di debito, qualora un terzo assumesse il debito liberando l'attuale debitore;

b) in occasione dell'assunzione di un'azienda con l'attivo ed il passivo conformemente all'art. 181 C. O. In questo caso il debitore precedente rimane obbligato solidalmente con il nuovo debitore ancora per due anni. Il fidejussore deve quindi dare il suo consenso entro questi due anni, durante i quali il debitore precedente rimane solidalmente responsabile;

c) in occasione di assunzione di debiti ipotecari (ipoteca o cartella ipotecaria) in seguito ad acquisto di un'azienda.

A norma degli articoli 832 e 846 del C. C. S., in caso di assunzione del debito da parte del nuovo proprietario, il primo debitore è liberato, se il creditore non gli dichiara per iscritto entro il termine di un anno di tenerlo ancora obbligato.

Il fidejussore deve dare regolare consenso al cambiamento del debitore fintanto che il proprietario precedente (debitore ipotecario) è ancora responsabile, dunque prima che la Cassa accetti pagamenti da parte del nuovo debitore oppure al più tardi entro un anno dal trapasso della proprietà;

d) all'occasione della trasformazione di un debito con rapporto solidale fra i debitori in un debito personale (a quote distinte fra i singoli debitori);

e) cambiamento di debitore in seguito a successione ereditaria.

Gli eredi sono solidalmente responsabili sino alla divisione. Anche gli obblighi relativi ad atti di fidejussione continuano a sussistere fintanto che gli eredi rispondono solidalmente. Questa responsabilità si prescrive dopo cinque anni dalla divisione, ed anche prima qualora il creditore avesse con-

sentito espressamente o tacitamente la divisione e l'assunzione dei debiti.

Per la validità della fidejussione dopo la divisione ereditaria si esige il consenso del fidejussore all'assunzione del debito da parte di uno degli eredi. Il consenso dev'essere dato nel corso dei cinque anni successivi alla divisione, durante i quali gli eredi rimangono ancora solidalmente responsabili.

Eccezione. In caso di alienazione di un fondo ipotecato in sede di successione ereditaria il debitore precedente è liberato se il creditore non gli dichiara per iscritto, entro il termine di un anno, di tenerlo ancora obbligato (art. 832 e 846 C. C. S.).

Per l'assunzione di un'azienda con l'attivo ed il passivo in seguito a divisione ereditaria la responsabilità solidale si prescrive entro 2 anni (181 C. O.).

Rassegna in breve

* Il bilancio trimestrale della Cassa centrale dell'Unione, chiuso al 31 marzo us., registra un aumento di 1,7 milioni, raggiungendo l'importo di Fr. 200 897 123,67.

* Nel corso del primo semestre 1951 sono state fondate 11 nuove Casse rurali, distribuite in 7 Cantoni. L'effettivo delle affiliate all'Unione è quindi attualmente di 923 unità.

* A fine 1950 i depositi in cassa a risparmio presso le Casse rurali svizzere superavano i 591 milioni di franchi, ripartiti in 394 826 libretti. La media per libretto era di Fr. 1 497.—.

* Nel Trentino (Italia) si contano 140 Casse rurali, raggruppanti 20 319 soci. I depositi in cassa a risparmio ed in conto corrente si aggirano sui 4 736 milioni di Lire.

* A fine dicembre 1949 nel Belgio si contavano 763 Casse Raiffeisen: le risultanze dei bilanci non sono ancora note. Alla chiusura dell'esercizio 1948 la somma complessiva dei bilanci fu di 1292 milioni di franchi belga.